

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2013 N°2
7 janvier 2013

- | | |
|---|-----|
| <ul style="list-style-type: none">- Décisions du 3 janvier 2013 portant délégation de signature : achats d'un montant inférieurs à 4000 € exercice de la compétence d'ordonnateurs secondaires passation et exécution des marchés ordre général | P 2 |
|---|-----|

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

Nancy, le 3 janvier 2013

**Décision portant délégation de signature
pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €**

**direction
territoriale
du Nord-Est**

La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de MM. les responsables d'arrondissements, d'U.T.I., chefs de subdivisions et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CAPONE Michel
- DIDIER Anne
- FORTIN Jean-Marc
- WIECZOREK Aurélie

Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- COLLONGUES Manuel
- DERYCKE Anne
- FALDA Nathalie
- KOLANEK Maryan
- MONTAUT Michel
- MOREL Philippe
- SAINTOT Bruno

Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CAEL Nathalie
- DENIS Pascal
- GEORGE Christian
- GILLET Céline
- JUDON Rodolphe
- KOENIG Christine

Secrétariat Général

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BALLAND René
- BIJOU Charlene
- CHARTIER Alain
- CHOLLEY Daniel
- EHLING Edith
- FRANÇOIS Geneviève
- GURY Véronique
- HUMBERT Jean-Luc
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- RENARD Jean-Luc
- ROHRBACH Sylvain

- VENCK Pascale

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- JORIS Sylvain
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 € HT :

- FRANÇOIS Patrick

U.T.I. CMRO

Montant inférieur à 4 000 € TTC :

- COQUIN Claudine
- GUEDES Sophie
- JACQUIN Jean-Pierre
- LAGABE Régis
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel

Montant inférieur à 1 500 € TTC :

- BOHIN Christian
- FAGNIERES Joël
- JANNEL Olivier
- LUDWIG Sylvianne

Subdivision de Charleville-Mézières

Montant inférieur à 3 000 € TTC :

- MAUBACQ Frédéric
- MEYERS Thierry
- PAGAZZI Séverin

Montant inférieur à 1 500 € TTC :

- ADNET Christine
- BARCZI Fabien
- DELIGNY Josian
- GUIRSCH Éric
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel

U.T.I. CV

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BARET Anthony
- BENETAUD Guy
- FELIX Damien
- GALMICHE Sébastien
- HANTZ Yvan
- MUNIER Hervé
- PERRIN Marie-Hélène

Subdivision de Givet

Montant inférieur à 3 000 € TTC :

- RYDZIK Bruno

Montant inférieur à 1 500 € TTC :

- GARDIEN Marie-Catherine
- GENGOUX Maurice
- GUILLAUME Daniel
- MANETTA Mickaël
- UNDREINER Stéphane

U.T.I. CMRE-EN

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CHARDIN Jean-Pierre
- DURAND Stéphane
- FRANCOIS Régis
- GABRIEL Didier
- MOUTTON Xavier

U.T.I. Moselle

Metz

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DE LAZZER Xavier
- GRESSER Philippe
- HAMER Jacques
- MARINHO-DIAS Jean
- MERTZ Blandine
- MIGLIOLI Marc
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian
- THOMAS Patrick

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BORDG Jean-Pierre

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- CAMPOS PEREIRA Manu
- KRZEMINSKI Didier

Pont à Mousson

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- BACHER Yves
- DARNOIS Philippe
- DUQUENOIS Michel
- PRINCET Fabienne

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- MORELLE Patrick

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- ANTOINE Sylvain

Toul

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DONOT Patrice
- RUCHET Michel
- WAGNER Éric

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- JACQUOT Christophe

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- WINGLER Christa

Subdivision de Verdun

Montant inférieur à 3 000 € HT :

- GEMINEL Adrien
- LEPRINCE Romuald
- SIMON Pascal
- ROGISSART Edith

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- CORDIER Alain
- LAURENT Bernard
- LECLERC Stéphane
- MACEL Dominique
- MULLER Hervé
- PICASSO Rémy
- VINOT Patrick

U.T.I. CCB

Chaumont

Montant inférieur à 4 000 € HT

- VOILLEQUIN Jean-François

Longeau

Montant inférieur à 4 000 € HT

- BELLUZ Pascal
- LINARES Henri
- RADEL Jean-Luc
- RIOTOT David

Saint-Dizier

Montant inférieur à 4 000 € HT

- CRESSOT Dominique
- FLAMERION Philippe
- GUAY Emilie
- MATUCHET Thierry
- MINON Christophe

Article 2

La décision portant délégation de signature du 1^{er} juin 2012 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice territoriale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 3 janvier 2013

**Décision portant délégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire**

**direction
territoriale
du Nord-Est**

La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- Jean ABELE, adjoint à la directrice territoriale ;
- Xavier MANGIN, secrétaire général ;
- Jean-Marie HAM, responsable de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- Michelle LAQUENAIRE, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- Olivier VERMOREL, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à Daniel BALY, adjoint ;
- Philippe GOEDERT, responsable de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT à Sylvain LAROSE, adjoint ;

28 boulevard Albert 1^{ER}
Case Officielle N° 62
54036 Nancy Cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03 83 98 56 61

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne DIDIER, pour la partie recettes ;

- Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle HARMAND, pour la partie dépenses.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4

La décision portant subdélégation de signature du 26 avril 2012 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice territoriale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

| LIBELLE U.C. | Nom des CHEFS U.C |
|---|--|
| Secrétariat Général / Logistique | Charlène BIJOU et en cas d'absence ou d'empêchement de Charlène BIJOU, Robert FORET |
| Arrondissement Études et Grands Travaux | Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY |
| Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation | Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Maryan KOLANEK |
| Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest | Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI |
| Subdivision de VERDUN | Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL |
| Subdivision de CHARLEVILLE-MEZIERES | Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Nicolas MOREAU |
| Subdivision de GIVET | Francis MARTIN par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Frédéric ROGISSART |
| Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle | Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU et Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE |
| Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy | Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS |
| Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges | Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT |
| Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal | Lionel VUITTENEZ et en cas d'absence ou |

| | |
|---|--|
| entre Champagne et Bourgogne | d'empêchement Lionel VUITTENEZ, Gérard CARBILLET |
| Arrondissement Développement de la Voie d'eau | Xavier LUGHERINI et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier LUGHERINI, Michelle LAQUENAIRE |
| Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances | Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Patricia BOUDIERE |
| Salaires | Robert FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Robert FORET, Jean- Luc RENARD |

Nancy, le 3 janvier 2013

**Décision portant délégation de signature
pour la passation et l'exécution des marchés**

**direction
territoriale
du Nord-Est**

La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

1.1 MM. les responsables d'arrondissements, d'unités territoriales d'itinéraire, d'antennes et chefs de subdivisions, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

28 boulevard Albert 1^{ER}
Case Officielle N° 62
54036 Nancy Cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03 83 98 56 61

| Noms | Fonctions |
|---|---|
| Xavier MANGIN | Secrétaire Général |
| Jean-Marie HAM et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE | Responsable de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation Adjointe |
| Philippe GOEDERT et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT, Sylvain LAROSE | Responsable de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances Adjoint |
| Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier VERMOREL, Daniel BALY | Responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux Adjoint |
| Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI | Responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau Adjoint |
| Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU Catherine FRANCOIS, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU et Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE | Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle) Adjointe Adjoint |
| Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-François MORICEAU | Responsable de l'agence de Metz (UTI Moselle) Adjoint Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle) |
| Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE, Jean-François MORICEAU | Responsable de l'agence de Pont-à-Mousson (UTI Moselle) par intérim Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle) |
| Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE, Jean-François MORICEAU | Responsable de l'agence de Toul (UTI Moselle) Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle) |

| | |
|--|---|
| Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI | Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CMRO Adjoint Adjoint |
| Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Nicolas MOREAU | Responsable de la subdivision de Charleville Adjoint |
| Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Frédéric ROGISSART | Responsable de la subdivision de Givet par intérim Adjoint par intérim |
| Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL | Responsable de la subdivision de Verdun Adjoint Adjoint |
| Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS | Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CMRE-EN Adjoint |
| Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT | Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CV Adjoint |
| Lionel VUITTENEZ et en cas d'absence ou d'empêchement de Lionel VUITTENEZ, Gérard CARBILLET | Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CCB Adjoint |
| Gérard CARBILLET et en cas d'absence ou d'empêchement de Gérard CARBILLET, Thierry BADIÉ | Responsable de l'agence de Chaumont (UTI CCB) Adjoint |
| Frédéric POINSOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric POINSOT, Philippe GUYOT | Responsable de l'agence de Longeau (UTI CCB) Adjoint |

| | |
|--|--|
| Xavier MICHEL et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MICHEL, Pascal GIROUD | Responsable de l'agence de Saint-Dizier (UTI CCB) Adjoint |
|--|--|

1.2 MM les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services

| Noms | Fonctions |
|---------------------|--|
| Robert FORET | Responsable de l'unité Salaires au secrétariat général |
| Charlène BIJOU | Responsable de Centre de Ressources au secrétariat général |
| Dominique BAUDOT | Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux |
| Xavier LUGHERINI | Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau |
| Sylviane KERSTETTER | Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation |
| Michelle HARMAND | Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances |

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 26 avril 2012 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice territoriale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 3 janvier 2013

**Décision portant
délégation de signature**

**direction
territoriale
du Nord-Est**

La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint à la Directrice territoriale, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents visés dans la délégation de pouvoir du 31 décembre 2012 susvisée.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE à M. Xavier LUGHERINI, adjoint, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de M. Jean ABELE, délégation est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4:

Délégation permanente est donnée à :

- Francis MARTIN, responsable de la subdivision de Charleville-Mézières et de la subdivision de Givet par intérim ;
- Michel MALINGREY, responsable de l'UTI CMRO ;
- Jean-François MORICEAU, responsable de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, responsable de l'agence de Toul / UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, responsable de l'agence de Metz / UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, responsable par intérim de l'agence de Pont-à-Mousson / UTI Moselle ;
- Fabrice CLAUDE, responsable de la subdivision de Verdun ;
- Armel AUBERT, responsable de l'UTI CV ;
- Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN ;
- Lionel VUITTENEZ, responsable de l'UTI CCB ;
- Gérard CARBILLET, responsable de l'agence de Chaumont / UTI CCB ;
- Frédéric POINSOT, responsable de l'agence de Longeau / UTI CCB ;
- Xavier MICHEL, responsable de l'agence de Saint-Dizier / UTI CCB,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature du 11 mai 2012 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice territoriale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE